

Para Tir à l'arc Adapté

CHAMPIONNAT RÉGIONAL



Samedi 17 Décembre 2022

A partir de 13h30

Salle des Bélians à Bouguenais (44)

Organisé par l'Élan Sport Adapté

Soutenu
par

Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »

-  Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.
-  **S'être entraîné(e) régulièrement** au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.
-  Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.
-  Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.
-  **Respecter les horaires** de compétition et de vérification des engagements/licences.
-  **Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA** du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.
-  **Être respectueux** des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :

-  **Une demande de dérogation individuelle** peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.
-  **Aucune modification n'est possible** après l'envoi des inscriptions.
-  Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**
-  Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.
-  Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat régional de **Para Tir à l'arc Adapté** est ouvert aux jeunes et aux adultes.

	-12 ans	-14 ans	-16 ans
SAISON 2022/2023	2012-2011	2010-2009	2008-2007
	-18 ans	Seniors	Vétérans
	2006-2005	2004-1973	1972 et avant

Le règlement sportif Para Tir à l'arc Adapté est consultable sur www.sportadapte.fr

Informations sur le championnat



Le championnat régional de Para Tir à l'arc Adapté se déroulera le **Samedi 17 Décembre 2022**.



Salle des Bélians – Rue Ginsheim Gustavsburg - 44340 BOUGUENAIS

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Buvette sur place, pas de restauration.



Engagement de 5 euros par sportif.

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

A partir de 13h30

Ouverture du greffe

(accueil des délégations et vérification des licences)

14h00

Vérification du matériel

Échauffement des archers

14h30

Début du championnat

17h00

Fin du championnat et podiums

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le 7 décembre 2022** :



par mail à competition.sportadapte.pdl@gmail.com

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !

Contacts

- Technicien référent du championnat : Antoine CHÂTEAU

competition.sportadapte.pdl@gmail.com

06.08.95.65.33

Championnats de France 2023

Championnat de France Para Tir à l'arc Adapté : du 31 mars au 2 avril 2023 à Espaly-St-Marcel (43).

- **Ranking 2023** disponible sur le site internet suivant : [Ranking Para Tir à l'arc Adapté](#)

Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



www.sportadapte.pdl.org



Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire



@Ligue SApdl

Partenaires

Soutenu
par



CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA TIR A L'ARC ADAPTÉ

FICHE D'ENGAGEMENT

A retourner impérativement avant le 7 décembre 2022

INFOS CLUB

Club : N° affiliation :
Mail : Tél :

DIRIGEANTS (obligation d'avoir une licence dirigeant FFSA)

Responsable : N° licence :
Mail : Tél :
Entraîneur n°1 : N° licence :
Entraîneur n°2 : N° licence :

SPORTIFS

	N° licence	NOM - Prénom	Sexe (F/M)	Année de naissance	Classe	Arc	Droitier (D) Gaucher (G)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

FRAIS D'ENGAGEMENT

Nombre de sportifs : x 5 euros = € (à l'ordre de l'Élan Sport Adapté)

VISA DU CDSA

Date : Signature et cachet :

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2022/2023

DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

La demande concerne le Championnat Régional :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Para Athlétisme Adapté | <input type="checkbox"/> Para Basket-ball Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Cross Adapté | <input type="checkbox"/> Para Football à 7 Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Futsal Adapté | <input type="checkbox"/> Para Judo Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Lutte Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Natation Adaptée |
| <input type="checkbox"/> Para Pétanque Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Tennis Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Tennis de Table Adapté | <input type="checkbox"/> Para Tir à l'arc Adapté |

Association Sport Adapté :

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant de l'association, demande dérogation pour que Monsieur/Madame participe au Championnat Régional Sport Adapté, pour le motif suivant :

- Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté
⇒ merci de mentionner la compétition :
- Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / CDSA

[ENCART RÉSERVÉ A LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]

La demande de dérogation individuelle est :

VALIDÉE

REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Ligue Sport Adapté